

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'environnement, de l'énergie et  
de la mer, en charge des relations  
internationales sur le climat  
Ministère du logement et de l'habitat durable  
Secrétariat général

Direction des ressources humaines  
Département de la politique de rémunération,  
de l'organisation du temps de travail  
et de la réglementation  
Bureau de la politique de rémunération

**Note de gestion du 21 juin 2016**  
**relative à la prime de service et de rendement au titre de l'année 2016 allouée à certains**  
**fonctionnaires relevant du MEEM et du MLHD**

NOR : DEVK1614207N  
(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations**  
**internationales sur le climat**  
**La ministre du logement et de l'habitat durable**

Pour exécution : liste des destinataires *in fine*  
Pour information : liste des destinataires *in fine*

Résumé : attribution de la prime de service et de rendement au titre de l'année 2016

Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles	Domaine : Administration		
Mots clés liste fermée : Fonction Publique	Mots clés libres : Régime indemnitaire, agents des corps techniques du MEEM et du MLHD		
Textes de référence : <ul style="list-style-type: none"><li>décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat</li><li>arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de services et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat</li><li>note de gestion du 13 octobre 2014 relative à la prime de service et de rendement au titre de l'année 2014 allouée à certains fonctionnaires relevant du MEDDE et du MLETR</li></ul>			
Texte abrogé : Note du 30 juillet 2015			
Date de mise en application : 1 <sup>er</sup> janvier 2016			
Pièces annexes : Tableau des montants			
Publication	<input checked="" type="checkbox"/> BO	<input type="checkbox"/> Site circulaires.gouv.fr	<input type="checkbox"/> Non publiée

Comme en 2015, les dispositions de la note de gestion DEVK14242552N du 13 octobre 2014 relative à la prime de service et de rendement (PSR) allouée à certains fonctionnaires relevant du MEEM et du MLHD demeurent inchangées pour l'année 2016.

A titre de rappel, l'annexe I à la présente note récapitule pour chacun des grades et emplois, les montants de la PSR appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le bureau de la politique de rémunération (SG/DRH/ROR2) reste à votre disposition pour toute difficulté éventuelle d'application.

La présente note sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait, le 21 juin 2016

Pour les ministres et par délégation,  
La directrice des ressources humaines

**Signé**

Cécile AVEZARD

Le 14 juin 2016  
Visa du Contrôleur budgétaire et  
comptable ministériel

**Visé**

François JONCHERE

**ANNEXE I – TABLEAUX DES MONTANTS DE PSR**

		Taux de base	Autres services				Administration centrale, CGEDD, OUTRE-MER, CPII		ENTE et CMVRH	Taux maximal
			1,42	1,50	1,64	2,00	1,94	2,00	2,00	2,00
<b>EMPLOI / FONCTION</b>	Directeur de service (CNPS, CVRH, DIR, ENTE)	<b>5 720 €</b>	8 122,40 €						11 440,00 €	11 440,00 €
	Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe	<b>3 572 €</b>	5 072,24 €				6 929,68 €		7 144,00 €	7 144,00 €
	Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 2e groupe	<b>3 177 €</b>	4 511,34 €				6 163,38 €		6 354,00 €	6 354,00 €
<b>CORPS / GRADE</b>	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	<b>2 817 €</b>	4 000,14 €				5 464,98 €		5 634,00 €	5 634,00 €
	Ingénieur des travaux publics de l'Etat	<b>1 659 €</b>	2 355,78 €				3 218,46 €		3 318,00 €	3 318,00 €
	Directeur de recherche	<b>2 715 €</b>				5 430,00 €		5 430,00 €	5 430,00 €	5 430,00 €
	Chargé de recherche	<b>1 745 €</b>				3 490,00 €		3 490,00 €	3 490,00 €	3 490,00 €
	Technicien supérieur en chef du développement durable (ex-chef de subdivision)	<b>1 400 €</b>				2 800,00 €		2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
	Technicien supérieur en chef du développement durable	<b>1 400 €</b>		2 100,00 €				2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
	Technicien supérieur principal du développement durable	<b>1 289 €</b>		1 933,50 €				2 578,00 €	2 578,00 €	2 578,00 €
	Technicien supérieur du développement durable	<b>986 €</b>			1 617,04 €			1 972,00 €	1 972,00 €	1 972,00 €
	Dessinateur chef de groupe première classe	<b>978 €</b>				1 956,00 €		1 956,00 €	1 956,00 €	1 956,00 €
	Dessinateur chef de groupe deuxième classe	<b>856 €</b>				1 712,00 €		1 712,00 €	1 712,00 €	1 712,00 €
	Dessinateur	<b>820 €</b>				1 640,00 €		1 640,00 €	1 640,00 €	1 640,00 €
	Expert technique principal	<b>590 €</b>				1 180,00 €		1 180,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
	Expert technique	<b>558 €</b>				1 116,00 €		1 116,00 €	1 116,00 €	1 116,00 €

## Liste de diffusion

### **Mesdames et messieurs les préfets de région :**

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

### **Mesdames et messieurs les préfets de département :**

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon)
- Directions de la mer (DM)
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)
- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)
- Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

### **Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :**

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### **Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :**

- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Armement des phares et balises (APB)
- Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
- Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)
- Service technique de l'aviation civile (STAC)
- Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)
- Centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion (CEDRE)
- Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA)

### **Administration centrale des MEEM et MLHD**

- Madame la Commissaire générale au développement durable, déléguée interministérielle au développement durable (CGDD)
- Monsieur le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer (DGITM)
- Monsieur le directeur général de l'aviation civile (DGAC)
- Monsieur le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- Monsieur le directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)
- Monsieur le directeur général de la prévention des risques (DGPR)
- Madame la vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

- Monsieur le délégué à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)
- Monsieur le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)
- Madame la directrice des ressources humaines (SG/DRH)
- Monsieur le directeur des affaires juridiques (SG/DAJ)
- Madame le directeur de la communication (SG/DICOM)
- Madame la directrice des affaires européennes et internationales (SG/DAEI)
- Madame la déléguée ministérielle à l'accessibilité (SG/DMA)
- Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI)
- Monsieur le directeur du service des affaires financières (SG/SAF)
- Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services (SG/SPES)
- Monsieur le chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SG/SDSIE)
- Monsieur le directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques (SG/SPSSI/CPII)
- Monsieur le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (SG/DRH/CMVRH)
- Madame la cheffe du bureau des cabinets
- Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de la gestion de proximité du secrétariat général (SG/DRH/CRHAC)

**Copie pour information :**

- SG-Service du pilotage et de l'évolution des services
- SG-Direction des affaires juridiques
- SG/DRH/MGS
- SG/DRH/GAP
- SG/DRH/CHRAC/CRHAC1 et CRHAC4
- SG/DRH/CE/CE-CM
- SG/DRH/PPS
- SG/SPSSI/SIAS/SIAS1 et SIAS2
- Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routières (Ministère de l'Intérieur)
- Agence nationale du contrôle du logement social (ANCOLS)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Voies navigables de France (VNF)
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère des finances et des comptes publics
- Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- Ministère de la défense
- Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Ministère de la culture et de la communication